



En France les bâtiments consomment environ 46% de l'énergie totale et produisent un quart des émissions de gaz à effet de serre. Le secteur du bâtiment est probablement celui qui dispose des marges d'amélioration les plus importantes.


Aujourd'hui de nombreux acteurs du bâtiment se mobilisent pour apporter des solutions permettant de construire des bâtiments à faible consommation ou de rénover les bâtiments gros consommateurs.


Règlementations thermiques, labels pour bâtiments basse consommation, aides fiscales, soutiens des régions, nouveaux produits bancaires, opérations de démonstration... les actions se multiplient.

De nombreux industriels, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages imaginent des solutions innovantes ou des assemblages de solutions pour répondre à ce défi. Ils sont fréquemment confrontés à des difficultés pour évaluer les performances énergétiques de ces solutions qui ne sont pas prises en compte dans les règles de calcul traditionnelles.

Le CSTB lance aujourd'hui  une procédure pour évaluer les performances énergétiques des produits et systèmes innovants. Elle s'applique aux produits et aux ouvrages dont les performances ne sont pas prises en compte par les règles de calcul traditionnelles

 permet d'identifier les valeurs à utiliser dans les méthodes de calcul de la performance énergétique des bâtiments. Il permet de valoriser les produits qui participent à l'amélioration de cette performance.

 peut venir en complément d'une ATEx (utilisation sur un ouvrage bien défini) ou d'un Avis Technique (qui permettent de valider les autres critères d'aptitude à l'emploi). Il peut être aussi délivré indépendamment pour les produits ne nécessitant ni ATEx ni Avis Technique.

 est délivré par un comité d'experts qui sera constitué en fonction de la destination, (produit ou ouvrage) du syndicat professionnel auquel se rattache le produit, d'un représentant de bureaux d'études thermiques, d'un représentant des architectes, d'un représentant des entreprises de mises en œuvre concernées, d'experts choisis en fonction de leur compétences sur le sujet.

Contact : valenergie@cstb.fr